



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2025

Présents : Mmes ARNAL, BOYER, CARRIERE, COIRRE, DESPEYROUX, FARRENQ
GALAN, GAUTHIER, KLEIN-TOURRETTE, VERNHET
Mrs BURGUIERE CABANETTES, CALMELLY, GIMALAC, MONTARNAL,
MOULY, RAMES, TRIADOU

Pouvoirs : Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
Christophe BRAS a donné pouvoir à Laure FARRENQ
Robert COSTES a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES
Myriam BORGET a donné pouvoir à Maryline GALAN
Franck MEZY a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le maire communique aux membres du conseil municipal les décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au maire le 8 juin 2020, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2025-09-F	Finances	Fixation des tarifs municipaux : fixation des tarifs cantine au 1 ^{er} septembre 2025
2025-21-U	Urbanisme	Droit de Prémption Urbain sur les parcelles I 42, 43, 44 et 1003 sises 17 Rte de Montrozier, Gillorgues à Bozouls, d'une superficie totale de 1001 m ² , propriété de Madame PUECH Martine ; Le maire n'exerce pas ce droit

Le conseil municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON
D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal les lots n° 4,6 et 7 du marché à procédure adaptée pour la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ont dû être relancés et qu'une demande de pièces complémentaires a été transmise aux entreprises pour le lot n° 11.

La commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2025 a examiné les offres et les réponses réceptionnées dans les délais.

Les entreprises apparues première au classement des offres, au vu des critères pondérés : prix de la prestation, note technique sont les suivantes :

- Lot 4 : Charpente – GOLI Menuiserie – Montant 9 857.05 € HT
- Lot 6 : Menuiseries extérieures – GOLI Menuiserie – Montant 11 503.94 € HT
- Lot 7 : Menuiseries intérieures – SAS Ballat – Montant 7 533.94 € HT
- Lot 11 : Electricité – Cabrolier électricité – Montant 14 979.84 € HT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention, Maryline GALAN ne prend pas part au vote :

- Approuve le choix des entreprises suivantes :

- Lot 4 : Charpente – GOLI Menuiserie – Montant 9 857.05 € HT
- Lot 6 : Menuiseries extérieures – GOLI Menuiserie – Montant 11 503.94 € HT
- Lot 7 : Menuiseries intérieures – SAS Ballat – Montant 7 533.94 € HT
- Lot 11 : Electricité – Cabrolier électricité – Montant 14 979.84 € HT

- Dit que les dépenses seront inscrites au budget,

- Autorise monsieur le maire à signer le marché ainsi que les avenants aux marchés en cours d'exécution et toutes les pièces relatives à cette affaire.

RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY

CONVENTIONS DE SERVITUDE ENEDIS SUR LES PARCELLES E 2144 ET E 2145, RUE DES FUSAINS

Monsieur le Maire présente les projets de conventions de servitude ENEDIS portant sur les parcelles E 2144 et E 2145 rue des Fusains pour le passage d'une canalisation souterraine et à la mise en place de coffrets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer les conventions de servitude ENEDIS portant sur les parcelles E 2144 et E 2145 rue des Fusains pour le passage d'une canalisation souterraine et la mise en place de coffrets.

RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE MISE EN SÉCURITÉ ET DE VALORISATION DU CANYON DE BOZOULS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que des investissements importants sont nécessaires chaque année pour préserver le site du canyon de Bozouls, classé Espace Naturel Sensible. Face aux aléas climatiques et en particulier les sécheresses répétées de ces derniers étés, il est indispensable de renforcer les actions en matière de sécurisation du site. La commune souhaite également poursuivre la valorisation du canyon, notamment par la reprise en régie de l'éco-pastoralisme.

Le montant de l'opération s'élève à 36 559.89 € HT.

La commune sollicite l'aide du Département de l'Aveyron au titre du programme Départemental « Aménagement et Valorisation des Espaces Naturels Sensibles ».

Monsieur le maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

Montant de la mise en sécurité et de valorisation du canyon de Bozouls HT	36 559.89 € HT
Aide sollicitée auprès du Département	18 279.00 €
Fonds propres de la Commune	18 280.89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à ce projet,
- Sollicite l'aide financière du Département de l'Aveyron,
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Questions diverses :

Arrêté du 16 juillet 2025 : Instauration de mesures de restrictions des usages de l'eau issue du milieu naturel en période de sécheresse :

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Dourdou de Conques est en alerte pour le prélèvement et les usages à partir du milieu naturel. L'Alrance qui alimente le Dourdou est dans un état critique.

Les conseillers municipaux débattent des forages. Ils regrettent le comportement d'administrés qui puisent l'eau en cette période et qui arrosent leur pelouse de manière démesurée.

Monsieur le maire rappelle que la déclaration de forage est obligatoire, or aucune démarche n'a été enregistrée à la mairie.

La commune va communiquer rapidement à ce sujet.

Lutte contre les incivilités :

Monsieur le maire fait part des nombreuses incivilités dont lui témoignent régulièrement les habitants : le dépôt sauvage de déchets à côté des conteneurs à poubelle, les déjections canines particulièrement au stade de foot Pauverous ou la détérioration des toilettes publiques.

Monsieur le maire propose de demander au conseil municipal des enfants de reprendre les actions de sensibilisation.

Cambriolages :

Monsieur le maire informe l'assemblée que des cambriolages ont eu lieu ces derniers mois dans un quartier de Bozouls. Il va rencontrer prochainement les services de gendarmerie afin d'étudier les différentes solutions pour mettre fin à cette situation.

Courrier de l'association Bozouls Comtal Citoyen :

Monsieur CABANETTES demande à monsieur le maire s'il prévoit de répondre au courrier qui lui a été envoyé de l'association Bozouls Comtal Citoyen, le 30 juin 2025 relatif au projet de méthanisation.

Monsieur le Maire expose le contenu du courrier qui est adressé à la commune mais aussi à la communauté de communes Comtal Lot et Truyère. L'association lui demande : « de les informer des mesures que vos collectivités prévoient de mettre en œuvre pour concrétiser votre avis défavorable et ainsi, préserver vos administrés de la réalisation de ce projet d'usine de méthanisation ».

Monsieur le maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il a reçu l'association mais aussi le porteur de projet pour leur exposer les raisons de l'avis défavorable rendu par le conseil municipal. À ce jour, il reste à voir si le juge administratif tiendra compte de la délibération du conseil municipal.

Animations de l'été :

Monsieur le maire rappelle le programme des prochaines animations :

- Marché nocturne le 26 juillet*
- Vernissage exposition Christine BARRES à la GALERIE le 1^{er} août*
- Le Ciné-concert des Balades Musicales à CARDABELLE le 4 août*
- Le trail du Gourg d'enfer le 5 août*
- Le concert de musique classique à Ste Fauste le 6 août*
- Le Festi-quilles le 12 août au Parc Layrac*
- Les Folies Gillorguaises le 14 août*
- La Brocante le 15 août*
- La Festa del Traouc le 23 août*

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire,

Jean-Luc CALMELLY

Le Secrétaire,

Bastien BURGUIÈRE

